



Vice caché sur une vente immobilière

Par **nabat**, le **13/02/2012** à **17:16**

Bonjour,

Suite à l'achat d'une maison il y a 2 mois aujourd'hui, j'ai fait appel à un ramoneur pour nettoyer le conduit de cheminée, il s'est aperçu que l'insert était fendu de l'intérieur et inutilisable.

Les anciens propriétaires lors des visites du bien m'ont affirmé qu'ils chauffaient la maison avec cet insert donc en état de bon fonctionnement.

J'ai formulé une demande auprès des propriétaires pour qu'ils changent l'insert à leur frais. Leur réponse étant négative à ce jour, je souhaiterais avoir votre avis en tant qu'expert sur la démarche à effectuer si je suis dans mon droit de demander réparation aux ex-propriétaires pour vice caché.

Recevez mes cordiales salutations.

Par **edith1034**, le **13/02/2012** à **19:23**

vos vendeurs sont des particuliers

il faut donc démontrer qu'ils le savaient et que la casse n'a pas eu lieu simplement par votre ramoneur où lors du déménagement

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>